

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)

REQU  
Le 25 JUL. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

## RAPPORT N° 170712-23-DEV-

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DESIGNATION DES ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

M. LACRAMPE indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe a supprimé l'intérêt communautaire applicable sur les zones d'activités. Ainsi, les parcs d'activités communaux doivent être transférés à la Communauté de Communes.

Cependant, la loi ne donne pas de définition légale de ceux-ci, mais elle propose 5 critères cumulatifs qui peuvent permettre de fixer un cadre juridique à une ZAE.

- Sa vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme (nécessaire mais pas suffisant),
- Elle présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- Elle regroupe habituellement plusieurs établissements/entreprises,
- Elle est dans la plupart des cas, le fruit d'une opération d'aménagement (mais peut être spontanée),
- Elle traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Après un recensement effectué en décembre 2016, dans le cadre des ateliers préalables à la fusion, la liste des zones d'activités intercommunales pourrait être la suivante :

#### Ex CCPO

Bidos : Camou  
Gurmençon : Lazères  
Agnos : Les Pyrénées  
Ogeu les Bains : Tembous (élargie)  
Escout : Gabarn  
Lasseube : Zone artisanale  
Moumour : Sainte Hélène  
Oloron Sainte Marie : Lanneretonne  
Légugnon

#### Ex CCVA

Lescun/Accous : Plateforme du pont du Roy

#### Ex CCJ

Orin  
Préchacq Josbaig

#### Ex CCVB

Arette : Zone des Barthes



Ces zones seront étudiées dans le cadre de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) afin de définir le transfert des charges, et permettre ainsi la création des budgets annexes afférents si nécessaire.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la liste des zones d'activités intercommunales proposée ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/17

Le Président

Daniel LACRAMPE

